



LES BONS RÉFLEXES

Ecoutez les conseils que l'on vous donne.

En cas de besoin,
interrogez les professionnels de santé
qui vous entourent.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les médicaments génériques :

Un médicament générique est un médicament :

- ▶ qui répond à des critères de qualité, d'efficacité et de sécurité très stricts,
- ▶ qui contient la même substance active que le médicament original et le même dosage (quantité de substance active par médicament),
- ▶ qui se présente sous la même forme (par exemple comprimé ou gélule, sirop...).

Son utilisation est très courante à l'hôpital. Elle permet de soigner pour une même efficacité.

La dénomination commune internationale « DCI » :

C'est le « vrai » nom du médicament.

Elle permet :

- ▶ de savoir ce que contient le médicament,
- ▶ d'éviter de prendre deux fois le même médicament sous des noms de marque différents,
- ▶ si votre enfant en a besoin, de faire prescrire ou délivrer son médicament ou un équivalent lors de ses déplacements à l'étranger.



➤ **Pôle de pharmacie-pharmacologie**
Pôle de pédiatrie

Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

1 place de l'hôpital
BP 426- 67091 STRASBOURG CEDEX
www.chru-strasbourg.fr

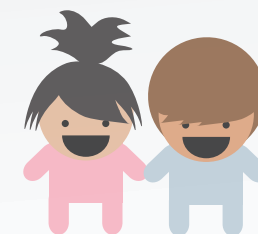
Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Direction de la communication - Octobre 2014

Mes médicaments à l'hôpital



Votre enfant va être hospitalisé
ou est hospitalisé :

Voici quelques points importants
sur l'utilisation de ses médicaments.



Votre enfant entre à l'hôpital

Vous informez le médecin ou l'infirmière de son traitement habituel et apportez tous ses médicaments le jour de son hospitalisation y compris ceux qu'il prend sans ordonnance. Vous apportez également une copie de son ordonnance habituelle.

Vous signalez ses allergies.

Ces médicaments personnels sont triés : seuls les traitements prescrits non présents à la pharmacie de l'hôpital seront conservés et rangés sous clé. Ils peuvent être utilisés par les infirmières, uniquement pour le traitement de votre enfant.

Le médecin peut vous laisser gérer et administrer les médicaments de votre enfant comme à la maison mais l'infirmière reste responsable du suivi de l'administration de son traitement.

C'est une question de sécurité et de responsabilité institutionnelle et non pas une question de confiance.



Vous êtes à l'hôpital

En cas de doute, n'hésitez pas à faire répéter ou à poser des questions au médecin, à l'infirmière ou au pharmacien pour bien comprendre le traitement de votre enfant.

Les médicaments qui sont donnés à l'hôpital peuvent être différents de ceux que votre enfant prend habituellement.

Le médecin adapte son traitement à son état de santé. Il peut modifier ou supprimer certains médicaments. Il peut prescrire un médicament équivalent ou un générique. La forme, le nombre et la présentation des médicaments qui seront donnés peuvent être différents.

Si votre enfant n'arrive pas à avaler ses médicaments parlez-en au médecin ou à l'infirmière. Il peut exister d'autres présentations mieux adaptées.

Si des traitements contre la douleur lui sont prescrits... Les prises de médicaments anti-douleur sont réparties tout au long de la journée pour une meilleure efficacité. L'infirmière évaluera cette douleur et ajustera avec le médecin les doses, les heures de prise et la durée du traitement même si votre enfant se sent mieux.

En cas de réaction particulière :

Si votre enfant a des démangeaisons, des difficultés à respirer, des rougeurs, ou toute autre réaction non attendue après avoir pris un médicament, n'hésitez pas à appeler l'infirmière qui informera le médecin.

Ce que vous ne devez pas faire :

Vous ne devez donner à votre enfant aucun médicament ou produit (vitamines, homéopathie, phytothérapie...) sans prescription et/ou avis médical : des réactions entre les différents médicaments peuvent entraîner de graves complications.

Vous ne devez pas modifier les doses des traitements de votre propre initiative.

Votre enfant sort de l'hôpital

Le médecin rédige son ordonnance de sortie en tenant compte de son état général. L'ordonnance peut être différente de celle que votre enfant a habituellement.

Vous sortez avec une ordonnance qui comprend un médicament à chercher à l'hôpital.

Dans ce cas, pensez à apporter votre carte vitale et l'ordonnance à la pharmacie de l'hôpital au guichet de « rétrocession » :

Hôpital de Hautepierre

Niveau 3 ascenseur B

Horaires du lundi au vendredi :

9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Tél. 03 88 12 78 02

